

À L'ÉCOUTE

Conseil National
des Administrateurs Judiciaires
et des Mandataires Judiciaires

LA NEWSLETTER DU CNAJMJ OCTOBRE 2020

De la crise à la relance

Le billet juridique :

“Le législateur & les vagues”

CIRI : interview de Louis Margueritte

Histoires de reprises



02

LE MOT
DU PRÉSIDENT

03

LES
BRÈVES

04

INTERVIEW L.
MARGUERITTE

06

HISTOIRES
DE REPRISSES

10

LE BILLET
JURIDIQUE

12

LE CARNET

ÉDITO : DE LA CRISE À LA RELANCE



Christophe BASSE

Président du CNAJMJ

Chères Consœurs, chers Confrères,

Vous avez été nombreux à me faire part de votre satisfaction après avoir reçu le 1^{er} numéro de « **À l'écoute** », avant les congés : je vous remercie de vos encouragements, sachez qu'ils nourrissent notre motivation à progresser plus avant dans la confection de cette lettre trimestrielle commune.

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez pu oublier quelque temps les difficultés de la vie quotidienne, amplifiées par cette crise sanitaire qui n'en finit pas.

Il est peu de dire que la rentrée est difficile dans nos études. Le nombre de procédures collectives est en chute libre (à ce jour, -50% par rapport à 2019), très loin des prévisions alarmistes et hasardeuses qui, gravissant à tout rompre l'échelle de la métaphore marine, prévoyaient une vague, un raz-de-marée, voire un tsunami de faillites...

Loin de ces prédictions, la crise ne nous épargne pas : en ces temps troublés, nous devons tout à la fois faire œuvre utile pour la collectivité et la relance de l'économie, et bien faire comprendre à nos autorités l'étendue de nos propres difficultés.

Soyons fiers, en tous cas, de notre implication dans la gestion de cette crise au quotidien : plus que jamais nous sommes présents sur le terrain, au chevet des entreprises en difficultés, nous sommes actifs, innovants, entrepreneurs.

C'est pour illustrer ce dévouement de chacun d'entre vous au service des entreprises, de l'emploi, de la relance, que nous avons souhaité présenter dans ce numéro quelques belles histoires de reprises abouties, de transformations réussies, de cessions à succès... Nous devons mieux faire savoir autour de nous l'étendue du travail réalisé sur le terrain par les AJMJ, montrer ces dossiers où notre action a permis de sauver des emplois, de pérenniser une activité, de sauvegarder des savoir-faire, de céder ou transmettre une entreprise, bref, d'aider une communauté humaine qui se trouvait en difficulté et d'en relancer la production, le travail et sa contribution à l'économie nationale.

Ce défi de la relance, nous y sommes habitués, c'est notre quotidien. Alors, forts de notre expérience et de notre expertise, prenons tous ensemble à bras le corps les défis qui sont les nôtres, les challenges que l'on nous demande de relever et démontrons, une fois de plus, l'importance de notre travail pour l'économie du pays.

Nous avons entre nos mains une part du destin national : il nous appartient de donner le meilleur, c'est ainsi que nous contribuerons, au mieux, à la relance.

**Votre bien dévoué Président,
Christophe Basse**

LES BRÈVES

Le Conseil national a dénoncé le contrat avec **Almerys** pour

« **Creditors Services** »

et vous tiendra informé de la **date effective de fin de ce portail**

Le Conseil national attend des garanties de l'État sur **le financement** et sur **les modifications réglementaires demandées** avant de lancer la construction d'une nouvelle

plateforme de services numériques

Report au printemps 2021 de la
5^e journée franco-allemande
de la restructuration, initialement prévue
le **19 octobre** prochain

120 milliards d'euros

de Prêts
Garantis
par l'État

89% des
PGE attribués
à des **TPE**

22% concernent le
commerce et l'automobile
15% concernent
la restauration

Les régions ayant obtenu le plus de PGE :
Île-de-France avec **11 milliards d'€**
Auvergne Rhône Alpes avec **5,5 milliards d'€**
PACA avec **3,9 milliards d'€**

INTERVIEW

LOUIS MARGUERITTE



Louis Margueritte,
Secrétaire Général
du Comité Interministériel
de Restructuration Industrielle

Vous êtes secrétaire général du CIRA depuis maintenant deux ans, pouvez-vous à ce stade établir un premier bilan de votre expérience ?

C'est une expérience formidable et unique, une vraie chance dans une carrière professionnelle que d'exercer cette fonction. Elle est aussi stimulante que passionnante et extrêmement riche, tant sur le plan intellectuel que sur le plan humain. Ce genre d'expérience où il faut être à la hauteur de la confiance qui vous est donnée.

Le CIRA est une institution reconnue depuis près de quatre décennies et qui a su s'adapter aux époques tout en gardant l'esprit qui a précédé à sa création : garantir l'intérêt général et l'intérêt de la puissance publique dans des situations de tensions financières. Notre action quotidienne et confidentielle, a pour but d'épauler les Ministres, souvent interpellés, sur des dossiers à enjeux économiques, sociaux lourds et complexes qu'il faut savoir traiter avec sang-froid, rationalité et pragmatisme.

La crise que nous traversons donne au CIRA la possibilité d'exprimer sa raison d'être : une institution du Gouvernement au service des entreprises, des emplois et de l'activité économique.

La France a été confinée pendant plus de 2 mois, comment avez-vous vécu le confinement ? Dans quelle mesure l'activité du CIRA a été affectée ?

Notre engagement et notre mobilisation furent totales et mon équipe a fait preuve de beaucoup de courage et d'abnégation pendant cette période éprouvante et historique. Alors que la moitié de l'humanité se confinait en rentrant chez soi, tout le pays nous attendait sur la réponse à apporter à cette crise d'ampleur.

Il fallait que l'État intervienne vite, massivement et sans ambiguïté. Nous avons, aux côtés de toutes les forces mobilisées à Bercy, été en première ligne pour mettre au

point et mettre en œuvre les dispositifs et le PGE et traiter les nombreuses entreprises qui s'adressaient à nous. Il fallait être réactif, traiter les dossiers par ordre de priorité, se forger une doctrine sur l'utilisation du PGE, autant de chantiers qui nous mobilisent encore aujourd'hui. Nous avons déjà traité plus de 45 dossiers, soit davantage que pendant une année chargée et celle-ci n'est pas encore finie.

Quelles relations entretenez-vous avec la profession d'AJMJ lorsque vous travaillez conjointement sur un dossier ?

En un mot, elles sont excellentes. La relation CIRI/AJMJ est la clé pour la réussite d'un dossier. La bonne entente et la fluidité du binôme sont primordiales pour assurer une médiation efficace, dans des environnements humainement souvent dégradés. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant car nos missions se recoupent assez largement. La seule chose qui peut faire l'objet de débats, c'est le traitement des créances publiques !

Comment percevez-vous la fonction d'AJMJ ? Comment envisagez-vous l'avenir de la profession en particulier dans la cadre de la transposition de la nouvelle directive ?

J'ai découvert cette profession à l'occasion de ma prise de fonction et j'ai découvert à quel point elle était riche, diverse et faisait appel à de nombreuses compétences, « hard » comme le droit et « soft » comme l'art de la négociation.

Elle gagnerait sans doute encore davantage à être connue car elle relève d'une mission qui fait sens : le sauvetage des entreprises et des emplois, un objectif qui doit être collectif pour les mois qui viennent.

S'agissant de l'avenir et en particulier de la transposition de la directive, je nous promets de beaux débats sur la constitution des classes de créanciers. Il va falloir se donner quelques principes à fixer dans la loi et le règlement et apprendre en marchant. Les professionnels joueront un rôle majeur sur cette modification du cadre, qui sans changer fondamentalement de paradigme, pourra modifier le comportement des acteurs.

Beaucoup évoquent les effets dévastateurs de la crise économique à venir suite à la crise sanitaire, « une crise globale », « la plus importante depuis la guerre ». Quelle est votre vision personnelle de la crise post-confinement ?

Je me garderai bien de jugement hâtif et trop conclusif, mais ce que je retiens c'est qu'il s'agit d'une crise totalement nouvelle et inédite, car le monde moderne n'avait jamais expérimenté le blocage contraint d'une aussi grande partie de l'économie. Elle est en cela sans précédent. Ses conséquences sont encore difficiles à évaluer, mais si je devais retenir trois thèmes : diversité, progressivité et incertitude :

Diversité : les dommages infligés à l'économie seront très variables selon les secteurs et il est d'ailleurs assez vraisemblable qu'il y ait aussi des secteurs et des entreprises qui en tirent profit, et heureusement.

Progressivité : les mauvaises nouvelles viendront au fur et à mesure des obstacles : la fin des moratoires bancaires, les premières échéances de remboursements de PGE, la clôture des comptes annuels.

Incertitude : comme avec le virus, il va falloir vivre avec plus d'incertitude sur les hypothèses de travail de nos business plans. Personne ne peut réellement prévoir l'évolution de certains marchés et il va falloir pourtant s'engager aux côtés des entreprises.

Mais avant de tirer le bilan, il faut surtout aller de l'avant, retrousser nos manches et nous engager sans condition pour soutenir l'économie du pays.

HISTOIRES DE REPRISES

Ascoval

l'union sacrée

Fleuron de l'industrie française, spécialisé dans les aciers spéciaux de haute qualité, Ascoval a été racheté par Liberty Steel avec France Rail Industrie, afin de constituer un pôle d'excellence en Europe sur l'acier et les rails verts.

Créé en 2017, à partir d'actifs de Vallourec, Ascoval est un outil de production industriel moderne et hautement opérationnel avec aujourd'hui 250 salariés dans la région des Hauts de France. Il était destiné à alimenter les usines de ses deux actionnaires Asco Industries (ex. Ascométal) et Vallourec jusqu'au moment de la liquidation d'Asco Industries en février 2018 et le retrait de Vallourec dans la foulée: « nous avons dû passer d'un statut de coopérative en quelque sorte, à un nouveau modèle économique et commercial indépendant et 'multi-clients' », explique Cédric Orban, Président d'Ascoval.

La direction et le personnel se sont battus, soutenus par l'administrateur judiciaire pour le sauvetage de l'usine, avec le soutien conjoint de l'Etat et du CIRI, de la région des Hauts de France avec Xavier Bertrand, et de la métropole de Valenciennes. Une véritable « union sacrée », portée par un administrateur judiciaire, qui selon Cédric Orban, « a tout de suite compris ce qui pourrait sauver l'entreprise ». Il ajoute: « À la fois garant de procédures appliquées à la perfection et capable de tester la justesse des arguments, il analyse les forces et les faiblesses, pour une sortie de crise par le haut ».

Au total, près de 150 millions d'euros ont été investis dans cette usine au cours des dix dernières années, ce qui lui permet aujourd'hui d'être une source d'approvisionnement en acier stratégique en Europe.



L'équipe de direction arrivée en 2017 et conduite par Cédric Orban, a réalisé ces trois dernières années un travail de redressement exemplaire de cet outil industriel stratégique. Aujourd'hui, avec l'appui du groupe britannique Liberty Steel, qui vient de reprendre le site, l'équipe est bien partie pour lui donner un nouvel élan. L'objectif: permettre aux grandes entreprises de transports européennes comme SNCF Réseau et d'autres acteurs européens du transport, de s'approvisionner en rails verts, plus écologiques et moins émetteurs de carbone.

Cette belle histoire a inspiré le réalisateur de documentaires Eric Guéret, qui en a fait un film, intitulé *Le feu sacré* et qui sortira en salles le 21 octobre 2020. L'administrateur y joue notamment son propre rôle.

Mavic, une reprise solide par Bourrelier Group... juste avant le Tour de France

Connue du grand public pour ses célèbres voitures jaunes d'assistance technique lors du Tour de France, Mavic est le leader mondial de la roue et de la jante de vélo depuis 1889. L'aventure de ce groupe précurseur et plus que centenaire, aurait pu s'arrêter il y a quelques mois, après un placement en redressement judiciaire. Mais grâce au travail des administrateurs judiciaires, l'entreprise trouve finalement un repreneur en juillet 2020.

C'est la proposition de Bourrelier Group, anciennement propriétaire des magasins de bricolage Bricorama, qui a été retenue le 21 juillet 2020. Un nouveau départ pour le groupe et pour ses équipes, qui se sont immédiatement mis au service de l'édition 2020 du Tour de France pour la 43^e année, apportant leur engagement, leurs compétences et leur professionnalisme, tout au long des différentes étapes. L'objectif annoncé par

ses deux directeurs généraux, Yoann et Jean-Michel Bourrelier, est clair : « redonner à Mavic son leadership technologique mondial sur les jantes et roues de vélo. Mavic n'a cessé depuis sa création d'être un précurseur mondial dans le développement des meilleures technologies, depuis les premières roues en 1889, les premières jantes en aluminium en 1934, jusqu'au roues « tubeless » 100 % carbone actuellement. Ce savoir-faire unique au monde et basé en France doit être préservé et poursuivi ! ».

Pour les administrateurs judiciaires en charge du dossier : « Mavic a suscité beaucoup d'enthousiasme au lancement de l'appel d'offres de reprise avec 90 candidatures au départ de la course, ramenées à 14 offres sur la fin, puis le choix de Bourrelier Group à l'arrivée. Bourrelier Group a reçu la préférence du personnel et a montré la solidité financière nécessaire pour garantir le rachat et le redéploiement de cette belle marque sportive ».



ArjoWiggins, retour sur un miracle

Après une année d'incertitudes et de projets avortés, l'usine de papier sarthoise placée en liquidation judiciaire en mars 2019, a été finalement trouvée un repreneur le 19 juin 2020, en grande partie grâce au soutien des mandataires judiciaires. Le site est désormais détenu par Paper Mill Industries.

Depuis le placement en redressement judiciaire d'ArjoWiggins par le Tribunal de commerce de Nanterre le 8 janvier 2019, de nombreux espoirs de reprise avaient fini en désillusion. Le site, basé à Bessé-Sur-Braye, semblait abandonné puisqu'aucun repreneur n'avait pu être trouvé pour relancer l'activité. Dès lors, 566 salariés avaient été licenciés et l'activité totalement interrompue.

Grâce à la mobilisation de l'État et de la région qui ont approché des investisseurs potentiels nationaux et internationaux, avec le soutien des

mandataires judiciaires, qui ont eux-mêmes initié de nouvelles recherches de repreneurs, l'usine d'ArjoWiggins a enfin trouvé son sauveur, la société Paper Mill Industries, acteur majeur de l'industrie forestière. La filiale de Dottori prévoit d'embaucher près de 240 personnes d'ici 2025, s'engage à proposer ces emplois en priorité aux anciens salariés d'ArjoWiggins et entend dynamiser l'économie régionale.

En réindustrialisant l'ancien site papier, Pierre Petit, président de Paper Mill Industries, souhaite apporter de nouvelles sources d'attractivité au territoire. Il souhaite se baser sur les principes fondamentaux du développement durable et élaborer des projets à partir d'outils industriels existants. « Nous utiliserons des ressources locales, formerons les actifs du territoire et redistribuerons les résultats sur le bassin d'emploi régional, tout en nous inscrivant dans une démarche d'économie circulaire minimisant les impacts écologiques » souligne-t-il.



Intégrale Prépa, la renaissance d'une école

Après plusieurs années de gestion chaotique suite au décès de son fondateur en 2015, Intégrale Prépa opère entre juillet 2017 et juin 2019 une complète transformation, orchestrée pendant 2 ans par l'administrateur provisoire. Cette intervention a permis de donner un nouvel élan à l'entreprise et lui permet aujourd'hui d'assurer sa pérennité.

Depuis sa création en 1985, Intégrale Prépa est classée parmi les 3 meilleures écoles préparatoires de France aux grandes écoles de commerce (HEC, ESSEC, EDHEC...). En 2015, à la mort de son fondateur Victor Raccat, des divergences importantes entre actionnaires empêchent la bonne gestion de l'entreprise.

Afin de débloquer la situation, une administratrice judiciaire est nommée administrateur provisoire et devient le représentant légal de l'entreprise pendant 2 ans. Remise à plat de la comptabilité et du système de gestion, remise en conformité des contrats, changement du système informatique et formation du personnel, refonte du bloc marque et de la communication, site internet rénové, présence renforcée au sein des salons étudiants : l'entreprise retrouve un élan et une visibilité sous l'impulsion de son administrateur. Enfin, la rénovation de l'internat de l'école lui permet de recréer cette atmosphère familiale et prévenante que souhaitait la famille Raccat.



Le 7 juin 2019, le tribunal de commerce de Paris redonne les manettes à l'actionnaire familial. Antoine Raccat, l'héritier et fils du fondateur, peut ainsi continuer la mission de son père, préparer au mieux les élèves aux concours des grandes écoles.



LE LÉGISLATEUR & LES VAGUES

Philippe Dupichot,
Agrégé des Facultés de Droit
Professeur à l'École de Droit de
la Sorbonne (Université Paris 1)



En cette rentrée fébrile, la presse file volontiers la métaphore marine par des prophéties dont on souhaite qu'elles ne soient pas auto-réalisatrices. Frêle grève, la France serait en grave risque de submersion.

La deuxième vague de pandémie pointe à l'horizon et le comptage quotidien des cas positifs rythme la scène médiatique. La fin du gel des dépôts de bilan depuis le 24 août 2020 ferait, quant à elle, redouter une déferlante de faillites latentes, elle-même augurant d'un tsunami sur le front de l'emploi et de graves conséquences sociales...

La situation serait donc quasi désespérée.

Pareille adversité pourrait toutefois (re)susciter un phénomène de résilience collective déjà observé pendant le confinement. Et sans doute doit-on raison garder : une communication inutilement anxiogène peut, par elle-même, avoir des effets dévastateurs sur le moral des ménages et, au-delà, sur la croissance économique... Surtout, elle fait peu de cas des impressionnantes digues que le législateur a érigées pour dompter la houle.

Au plan économique d'abord, quelques lueurs d'espoir méritent en effet d'être signalées. Le plan de relance de 100 milliards d'euros, lancé le 3 septembre par Jean Castex et qui repose sur les trois piliers de l'écologie, de la compétitivité et de la cohésion a été accueilli favorablement par 71% des français (Odoxa). Or, recréer la confiance est essentiel. C'est la condition même du crédit et de la mobilisation de l'épargne considérable accumulée par les ménages depuis le début du confinement : celle-ci est évaluée à plus de 75 milliards d'euros et pourrait atteindre les 100 milliards en fin d'année. Plan de relance et dépense de l'épargne de précaution pourraient (en sus des PGE, activité partielle et fonds de solidarité) contribuer à la reprise d'une croissance – certes fragile – mais qui a d'ores et déjà rebondi de 16% au troisième trimestre 2020 (Banque de France).

Au plan juridique ensuite, le législateur a fait preuve de combativité pour ne pas se laisser déborder. Avec le soutien des professionnels de l'insolvabilité, il a forgé des instruments d'assistance aux entreprises ballottées par les vents

mauvais. Les ordonnances n°2020-341 du 27 mars 2020 et, plus encore, n° 2020-596 du 20 mai 2020 ont utilement contribué à l'adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises et des exploitations agricoles à la crise sanitaire.

Par la voie d'un amendement en date du 11 septembre dernier, le gouvernement entend d'ailleurs logiquement prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 les outils de simplification, d'assouplissement et d'accélération des procédures collectives résultant des ordonnances Covid: élargissement de l'alerte par les commissaires aux comptes; possibilité pour le débiteur en conciliation de solliciter des délais de grâce ou une mesure de suspension des poursuites individuelles; élargissement de l'accès, suivant le cas, aux sauvegardes accélérées, liquidations simplifiées et rétablissement professionnel; réduction des délais et formalités de consultation des créanciers; référence au passif vraisemblable pour l'élaboration du projet de plan; allongement de la durée des plans, etc.

Au plan pratique enfin, la « mission flash » annoncée le 10 septembre par le Garde des sceaux – et semble-t-il confiée à Georges Richelme – tend à initier, suivant les termes de la lettre de mission (Le Figaro), « une réflexion plus globale sur le rôle de l'institution judiciaire à l'égard des entreprises en difficulté et, en particulier, sur la question de l'accompagnement et du rebond des personnes physiques, entrepreneurs individuels, exploitants agricoles et dirigeants d'entreprises » et « mettre en place davantage de mesures préventives très tôt, type mandat ad hoc ou procédure de conciliation (...) en amont de l'ouverture des procédures préventives ou collectives de traitement des difficultés, ainsi qu'une fois la procédure ouverte, jusqu'à sa clôture ».

On comprend qu'il s'agira notamment de faire connaître plus largement et diffuser les bonnes pratiques, développer le recours à la détection des « Signaux Faibles » développée par Bercy, encourager les entretiens de prévention-détection avec les présidents de tribunaux. Toutefois, des propositions plus ambitieuses ne sauraient être exclues.

Cet important arsenal *conjoncturel* ferait presque oublier que le gouvernement doit, dans le même temps, finaliser d'importantes réformes *structurelles* du droit des entreprises en difficulté.

La responsabilité du législateur est en tout cas bien lourde, lui qui doit tenir la barre face aux vagues, en espérant ne pas faire de vagues...

Or, le temps presse car le calendrier reste inchangé, à ce jour, en dépit de la crise sanitaire. Les habilitations accordées par la loi Pacte du 22 mai 2019 expireront ainsi en mai 2021, soit dans moins de 8 mois.

C'est fort peu pour, tout à la fois, transposer la directive restructuration et insolvabilité 2019/1023 du 20 juin 2019 (art. 196) et parfaire l'équilibre entre sûretés et procédures collectives (art. 60), le tout en consultant – comme il se doit – les professionnels de la restructuration!

La tâche semblait déjà ardue à la veille de la pandémie. D'importants arbitrages doivent en effet être effectués. Comment incarner la notion - flottante - de « communauté d'intérêt suffisante » qui permet d'identifier la « classe de créancier »? Faut-il instituer de telles classes seulement dans les « grosses » procédures? Comment recevoir dans notre droit continental *best interest of creditors test* et *cross class cramdown* sans lui faire perdre son âme? Ne conviendrait-il pas enfin que le législateur élabore un tableau lisible de classement des rangs de préférence dans le Code de commerce?

La tâche est encore plus difficile dans le contexte que l'on sait. La crainte d'une crise non seulement sanitaire mais aussi économique et sociale risque de peser fortement sur des questions qui ne sont techniques qu'en apparence. Car les réformes à mener sont éminemment politiques. Il s'agit ni plus ni moins que de (ré)définir le juste équilibre entre les objectifs de sauvetage de l'entreprise, de rebond de l'entrepreneur et de règlement du créancier... La responsabilité du législateur est en tout cas bien lourde, lui qui doit tenir la barre face aux vagues, en espérant ne pas faire de vagues...>>

LE CARNET DES AJMJ

Administrateurs judiciaires retirés

DOUHAIRE Emmanuel - Inscrit le 01/01/1980, retiré le 31/12/2019

GAY Francisque – Inscrit le 01/01/1998, retiré le 08/07/2020

Mandataires judiciaires retirés

BREION Nadine - Inscrite le 01/01/1986, retirée le 31/03/2020

FROMENT Marie-José - Inscrite le 01/01/1981, retirée le 31/03/2020

MARTIN-TOUCHAIS Odile - Inscrite le 01/01/1987, retirée le 31/12/2019

RAVISE-BES Anne - Inscrite le 01/01/1988, retirée le 08/10/2019

SABOURIN Bernard - Inscrit le 01/01/1986, retiré le 08/07/2020

COMITÉ DE RÉDACTION: Christophe Basse, Frédéric Abitbol, Alain Damais, Véronique Pernin

CONCEPTION & RÉALISATION: VPStrat - Design : Blend.fr
PHOTOGRAPHIES: Annaclick, P. Bagein, Unsplash



Conseil National
des Administrateurs Judiciaires
et des Mandataires Judiciaires

EQDMPMU

6 boulevard des Capucines - 75009 Paris

• +33 1 42 61 77 44 -), +33 1 42 61 06 21

Administrateurs judiciaires récemment inscrits

ALVES Alicia - Née le 10/05/1987, inscrite le 24/06/2020, AJ dans la SELARL FHB, Neuilly-sur-Seine

BLANCH Alexandra - Née le 04/07/1987, inscrite le 24/06/2020, AJS dans la SELARL VINCENT MEQUINION, Bordeaux

FRANÇOIS Thierry - Né le 04/10/1959, inscrit le 24/06/2020, AJ dans la SELARL TRAJECTOIRE, Caen

LOISEAU Marlène - Née le 05/10/1986, inscrite le 08/07/2020, AJ dans la SELARL AJRS, Dijon

Mandataires judiciaires récemment inscrits

DE LATUDE Jacques - Né le 24/06/1984, inscrit le 08/07/2020, MJ dans l'Étude Jacques de LATUDE, Bordeaux

EDDE Olivier - Né le 23/01/1971, inscrit le 30/06/2020, MJ dans la SELARL SLEMJ & ASSOCIES, Le Mans

ENJALBERT Guillaume - Né le 29/09/1984, inscrit le 15/01/2020, MJS dans la SELARL MJ ENJALBERT & ASSOCIES, Montauban

JOUSSEMET Laurent - Né le 11/05/1972, inscrit le 24/06/2020, MJS dans l'Étude Hervé DECHRISTE, Saint-Dizier

LAFON Laura - Née le 26/01/1985, inscrite le 08/07/2020, MJS dans la SELARL LAURENT MAYON, Bordeaux

RUFFIN-MICHAUX Marion - Née le 26/10/1982, inscrite le 30/06/2020, MJ dans la SELARL RUFFIN MANDATAIRES ET ASSOCIES, Boulogne-sur-Mer

URBAIN Paul - Né le 30/11/1989, inscrit le 15/01/2020, MJ dans la SELARL URBAIN ASSOCIES, Limoges